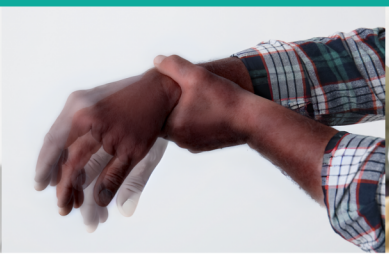
# PESTICIDES

## VOUS ÊTES OU ÉTIEZ

- TRAVAILLEUR DE L'AGRICULTURE
- SALARIÉ ESPACES VERTS
- SALARIÉ DU BOIS
- AGENT ÉLIMINATION NUISIBLES
- AGENT DE VOIRIE
- FLEURISTE, MÉTIER DE LA FLEUR...

## LES MALADIES

- CANCER DE LA PROSTATE
- MALADIE DE PARKINSON
- LYMPHOME MALIN NON HODGKINIEN
- LEUCÉMIE LYMPHOÏDE CHRONIQUE
- MYÉLOME MULTIPLE...


# MALADIE PROFESSIONNELLE

EN ACTIVITÉ OU RETRAITÉ, VOUS POUVEZ ÊTRE CONCERNÉ !

## POUR CONNAÎTRE VOS DROITS CONTACTEZ-NOUS

PHYTO-VICTIMES Martinique
ASSOCIATION D'AIDE AUX PROFESSIONNEL·LES VICTIMES DES PESTICIDES

**Association nationale représentante des usagers du système de santé**

0696 09 42 26 | martinique@phyto-victimes.fr

WWW.PHYTO-VICTIMES.FR

France Assos Santé La voix des usagers Martinique
PRÉFET DE LA MARTINIQUE Liberté Égalité Fraternité
STRATÉGIE CHLORDÉCONE Ansanm nou ja ni solisyon



## Et si votre maladie était d'origine professionnelle ?

Vous avez été exposé(e) aux pesticides pour votre métier et souffrez d'une pathologie ? **Exploitant(e) ou salarié(e), en activité ou la retraite, votre maladie est peut-être d'origine professionnelle.**

## Qui est concerné ?

Les agriculteurs, viticulteurs, salariés des espaces verts, salariés du bois, agents d'élimination des nuisibles, agents de voirie, fleuristes... atteints des pathologies suivantes : maladie de Parkinson, hémopathies malignes, cancer de la prostate etc...
Sous certaines conditions, des démarches sont possibles pour les enfants de professionnels, exposés in utero aux pesticides.

## Quels sont vos droits ?

Sous certaines conditions, votre maladie peut être reconnue d'origine professionnelle et indemnisée (rente).

## Nou la pou zot !

**Phyto-Victimes est une association nationale d'aide aux professionnels victimes des pesticides :**
(Association nationale représentante des usagers du système de santé)

- Accompagnement et soutien
- Information sur les démarches administratives et vos droits
- Aide pour la demande de reconnaissance en maladie professionnelle
- Suivi des dossiers et procédures jusqu'à l'indemnisation

PHYTO-VICTIMES
ASSOCIATION D'AIDE AUX PROFESSIONNEL·LES VICTIMES DES PESTICIDES
Martinique
0696 09 42 26
martinique@phyto-victimes.fr
WWW.PHYTO-VICTIMES

Ne pas jeter sur la voie publique.
Impression : Express Imprimerie.